

PRIÈRE AU SACRÉ-CŒUR

O DIVIN Cœur de Jésus, accordez, je vous prie, aux âmes du Purgatoire, le repos éternel ; à ceux qui doivent mourir aujourd'hui, la grâce finale ; aux pécheurs la vraie pénitence ; aux païens, la lumière de la foi ; à moi et à tous les miens, votre bénédiction. Je vous recommande donc, ô Cœur très miséricordieux de Jésus, toutes ces âmes, et je vous offre pour elles, tous vos mérites avec ceux de votre bienheureuse Mère, de tous les saints et des anges, et toutes les messes, les saintes Communions, les prières et les bonnes œuvres qui sont faites aujourd'hui dans tout le monde chrétien.

100 jours d'indulgences, une fois le jour (13 mars 1901)

Pour tout renseignement concernant l'ARCHICONFRÉRIE DE NOTRE-DAME DU SUFFRAGE DE NIMES s'adresser au Directeur, Évêché, rue Robert, Nimes (Gard).

Archiconfrérie de N.-D. du Suffrage à Nîmes



DOUX CŒUR DE MARIE,
consolation de ceux qui souffrent, priez pour nous
et pour les âmes abandonnées du Purgatoire !

(Chapelet de l'Archiconfrérie de Nîmes)

Le Journal
du Dimanche
15. VI. 69

Une châsse du 17^e siècle découverte dans le Gard

BAGNOLS-SUR-CEZE, 15 juin.
Une châsse en verre contenant deux ossements attribués l'un à saint Victor, pape de 182 à 199. L'autre au premier évêque d'Amiens, saint Firmin, a été découverte dans un mur à Saint-Gervais (Gard), village proche de Bagnols, par un habitant de la localité.

Ce sont trois documents écrits sur parchemin et datés de la fin du XVII^e siècle qui authentifient, sous le sceau du Vatican et la signature du secrétaire du cardinal Gassa, les deux débris d'os et rapportent dans quelles circonstances ils furent acheminés de Rome à Toulon, puis à Saint-Gervais.

Selon les premières hypothèses, la châsse aurait été cachée dans le mur où elle vient d'être retrouvée pour échapper aux révolutionnaires.

2

RENSEIGNEMENTS

NOTRE ADRESSE. — Archiconfrérie du Suffrage
2, rue Robert — NIMES - C.C.P. 1010-24 Montpellier

Cotisations. — Annuelle ou à Perpétuité. Défunts recommandés à perpétuité - Membres agrégés vivants et défunts. S'adresser à la Zélatrice ou à nos Bureaux.

Messes. — L'Œuvre se charge de faire acquitter sans retard : Messes, Neuvaines, Trentains. Nous répondons en faisant connaître la date de célébration. Si possible, joindre un timbre pour la réponse. Merci.

Messes après décès. — L'Œuvre accepte en dépôt des honoraires pour faire célébrer des Messes après décès. Un certificat nous renvoyer au décès est délivré.

Chapelet des Morts spécial à l'Œuvre, très riches indulgences. Se compose de 4 dizaines.

Sur le 1^{er} grain, après la Croix, on dit le **De profundis** jusqu'à **Requiescant in pace**, exclu, sans l'Oremus. Les personnes qui ne sauraient par cœur le « **De profundis**, » le remplacent par « Notre Père » et « Je vous salue. »

On dit de même le « De Profundis » (ou Notre Père et Je vous salue) sur les grains séparant les dizaines.

Sur tous les autres grains on dit « Doux Cœur de Marie, consolation de ceux qui souffrent, priez pour nous et pour les âmes abandonnées du Purgatoire. »

On termine par le « De profundis » avec « Requiescant in pace » (ou notre Père et « Je vous salue »).

Seule l'Archiconfrérie du Suffrage est dépositaire du Chapelet des Morts, le demander 2, rue Robert, Nimes. Nos chapelets sont bénits et indulgenciés. A leur crucifix, indulgence de la Bonne Mort.

Bulletin. — L'Œuvre fait paraître tous les deux mois un Bulletin de l'Archiconfrérie dont l'abonnement est fixé par le tarif. Les abonnements partent de janvier.

Tarifs. — Tracts, Documentation. Les demander à nos bureaux. Si possible un timbre pour la réponse.

Réunions de prières. — Tous les lundis à 16 h. 30 à Nimes, chapelle Ste-Eugénie, rue St-Eugénie.

Pèlerinages annuels : à N.-D. de Rochefort (septembre) - N.-D. de Prime-Combe (Mai) - N.-D. de Laval (Octobre) - N.-D. de Vauvert (Novembre) (Gard) - N.-D. de Lourdes (Juillet).

N'hésitez pas à nous écrire. Nous vous répondrons par retour. Pour envoi d'argent utilisez de préférence notre chèque postal. Suffrage, Nimes 1010-24 Montpellier.

PRO VIVIS ATQUE DEFUNCTIS

(Offertoire de la Messe)

POUR LES VIVANTS

ET

POUR LES MORTS

POUR LES VIVANTS :

afin de les aider à préparer leur avenir éternel

POUR LES DÉFUNTS :

nos morts attendent nos prières

Fondée il y a plus d'un siècle

L'ŒUVRE DU SUFFRAGE

continue sa Mission à travers le monde.

*

ARCHICONGRÉRIE NOTRE-DAME DU SUFFRAGE

2, RUE ROBERT - NIMES - (FRANCE)

L'Archiconfrérie de Notre-Dame du Suffrage

a reçu mission dans l'Église de prier pour les vivants et pour les morts
« afin que ces prières servent à notre salut et au leur, pour la vie éternelle. »

1' Quel est son but ?

- Promouvoir et propager le vrai culte des Morts ;
- Soulager et délivrer les âmes du Purgatoire, surtout les plus déshéritées ;
- Garantir aux vivants des prières, des messes et des secours spirituels pendant leur vie et après leur décès.

2' Quels sont ses caractères ?

L'Archiconfrérie du Suffrage est la première en France, la plus ancienne des œuvres de charité en faveur des défunts. Fondée à Nîmes, le 1er Novembre 1857, sous l'inspiration de Saint Curé d'Ars, par un saint prêtre, M. l'abbé Serre, encouragée à ses débuts par le Père d'Alzon qui fut son premier supérieur, l'Archiconfrérie du Suffrage, approuvée par les Souverains Pontifes, enrichie de précieuses indulgences et de très nombreux privilèges, est une Œuvre :

1. — UNIVERSELLE :

- reconnue comme telle par décret de S.S. Pie IX, en date du 12 février 1873, avec le privilège de pouvoir s'agrégier, dans le monde entier, des Confréries du même nom ;
- et, comptant, dans toutes les parties du monde, des milliers et des milliers de zélatrices et associés.

2. — UNIQUE :

par les avantages spirituels qu'elle garantit à chacun de ses membres, durant sa vie et après sa mort.
Avantages qui ne sauraient échapper à personne.

3' Pour étendre les bienfaits de l'Archiconfrérie.

- Nous avons besoin de zélateurs et de zélatrices qui sont pour tous les diocèses de France et pour l'étranger ses apôtres et ses mandataires officiels. Parfois des personnes qui ont perdu un être cher, se demandent ce qu'elles pourraient faire pour lui venir en aide. Qu'elles s'occupent de répandre l'œuvre en devenant zélateur ou zélatrice. Nous demander le memento de la zélatrice qui vous dira les conditions, d'ailleurs faciles à remplir.

4' Pour faire connaître l'Archiconfrérie.

Le Bulletin de N.-D. du Suffrage est le moyen par excellence. C'est un instrument de formation et d'apostolat. Abonnez-vous. Faites des abonnés.

Comment faire partie de l'Archiconfrérie.

A — SES MEMBRES appartiennent à 3 Catégories distinctes .

- 1 - Les « Associés », annuels ou à perpétuité.
- 2 - Les « Défunts recommandés à perpétuité ».
- 3 - Les membres « Agrégés », vivants et défunts.

I - Les « Associés ». Ils sont de deux sortes : annuels ou à perpétuité

- 1 — Pour être « Associé annuel », il faut : — n'avoir pas 60 ans — verser la cotisation annuelle, soit à une zélatrice (mode normal) soit directement à l'œuvre (associé direct).
- 2 — Pour être « Associé à perpétuité », verser une fois pour toutes l'offrande fixée par le tarif.
— Les personnes au delà de 60 ans ne peuvent être acceptées que comme « Associés à perpétuité ».

II - Les « Défunts recommandés à perpétuité ».

Les défunts qui n'ont pas appartenu à l'Œuvre de leur vivant peuvent être recommandés à perpétuité, quelle que soit la date de leur décès (offrande fixée par le tarif ; pour CHAQUE personne recommandée).

III - Les membres « Agrégés à perpétuité », vivants et défunts

Moyennant une modeste offrande, les personnes économiquement faibles et les personnes âgées qui ne pourraient faire les frais d'une « Association à perpétuité » ou de la « Recommandation d'un défunt » peuvent demander leur admission comme membres « Agrégés » vivants, et faire inscrire à perpétuité leurs défunts, quelle que soit la date du décès.

B. — LEURS AVANTAGES SPIRITUELS. Ils sont uniques et ne sauraient échapper à personne.

I - Avantages spéciaux — A leur décès,

- 1 — Les « Associés » annuels ou à perpétuité, et les « Défunts recommandés » ont droit à une NEUVAINÉ DE MESSES célébrées sans retard à leur intention et jouissant de la faveur de l'autel privilégié (indulgence plénière).
- 2 - Les membres « Agrégés » ont droit à UNE MESSE (indulgence de l'autel privilégié).

II - Avantages généraux, communs à TOUS les membres : Associés, Recommandés, Agrégés.

Ils ont droit, durant leur vie et après leur mort : 1 - à une part dans les neuf messes spéciales célébrées chaque jour pour les membres vivants et défunts, 2 - à une part dans les mille messes que l'Œuvre fait célébrer tous les ans au mois de Novembre, pour ses membres vivants et défunts, 3 - à la participation à toutes les prières, communions bonnes œuvres et suffrages de tous les membres vivants de l'Archiconfrérie, 4 - à un memento pieux dans les réunions hebdomadaires et prières publiques de l'Œuvre.

PELERINAGES du DIOCESE de NIMES

- LA CROIX

- N.D. d'ALZON
- N.D. de la BLACHE
- N.D. de BONHEUR
- N.D. de CONSOLATION
- N.D. des DOULEURS
- N.D. de la GARDIOLE
- N.D. de LACHAMP
- N.D. de LAVAL
- N.D. du MONT-BOUQUET
- N.D. de PRIMECOMBE
- N.D. de ROCHEFORT
- N.D. de ROUSIGUE
- N.D. de SANTA-CRUZ
- N.D. de VAUVERT

- SAINT-GERVASY

- ALZON
- PONT-SAINT-ESPRIT
- VALLERAUGUE
- LIRAC
- CAVILLARGUES
- CONQUEYRAC
- LE MARTINET
- LAVAL-PRADEL
- BROUZET-les-Alès
- FONTANÈS
- ROCHEFORT-du-GARD
- CARSAN
- COURBESSAC
- VAUVERT

- Saint BAUDILE
- Saint GILLES
- Saint GUIRAL
- Saint ROCH
- Saint VÉREDÈME

- NIMES
- Saint-GILLES-du-GARD
- ALZON
- VALLERAUGUE
- SANILHAC

1. Les cours d'eau

Phône + affluents

Gardon

Céze (et son affluent la Tave) qui la rejoint juste avant le confluent avec le Phône [Mich. 80 - pli 20] + autre affluent à marquer, l'Avzonnet [Mich. 80 - pli 8]

Vidourle

Haute vallée de l'Hérault (Mich. 80 - pli 16) et (côté versant atlantique) haute vallée de la Dourbie et du Bonheur

la Vis, affluent de l'Hérault

[marquer le col de la Séreyrède entre la vallée du Bonheur et celle de l'Hérault]

Viste à l'est de Nîmes (Mich. 80 pli 19)

2. Les montagnes

(souligner éventuellement la ligne de partage des eaux)

au N.O. du diocèse

Aigoual
+ Espiron
+ Lingas

(+ indiquer le Course Nisi)

(Mich. 80 - pli 15)

- au Nord -

Mont Lozère (Mich. 80 - pl. 7)

3 - Autres formes de relief -

a) marquer les Cozières collines surplombant d'une 100^m de mètres le plan alluvial (~~du N~~ immédiatement au Nord de Bellegarde, St Gilles + passant par Vauvert).

b) indiquer les Goniques plateaux au nord ~~et~~ est et au nord ouest de Nîmes.

4 - Villes.

a) les anciennes villes épiscopales | Uzès
| Arles

+ (~~également~~ indiquer en pointillé les limites des anciens diocèses (cf Carte Fontéaules) marquant entre les limites des trois anciens diocèses (Nîmes, Uzès, Arles) ~~ces deux diocèses (Arles, Uzès)~~)

① l'enclave de celui de Viviers au nord de la champ.

② l'extension sur la rive droite du

Rhône de l'ancien diocèse d'Arles

ainsi que de celui d'Arles

b) anciennes abbayes -

- Ancienne abbaye Bénédictine ND de Cendras 5 km. au nord d'Alès (Mich 80 - Pli 18)
- " " St Pierre de Psalmody (Mich. 83 - Pli 8)
- " " St Pierre de Sauve (Mich 80 - Pli 17)
- " " St André de Villeneuve les Frignon (Mich. 80 - Pli 20)
- " " Cistercienne ND de Franquevaux à l'ouest de St Gilles (Mich 83 - Pli 9)
- " Charneuse de la Vallbonne (Mich 80 - Pli 9)
- " " Villeneuve les Frignon.

c) agglomérations importantes

- Sommieres (Mich 83 pli 8)
- Brancas (" " pli 10)
- Le Vigan (Mich. 80 pli 16)
- St Jean du Gard (Mich. 80 pli 17)
- Anduze (" ")
- Bagnols sur Cèze (Mich. 80 pli 10)
- Pont St Esprit (" ")

+ (indiquer avec une hypographie différente Frignon = quoique extrême au diocèse sa présence doit apparaître)

4) d'ancienne route venant de Provence ^{par Arles} coupe
de St Jacques

le sud du diocèse, évite Nîmes et suit en
gros le Costière de St Gilles à Vauvert.

(Bottineau et E. Lambert donnent cette
route mais ~~sur~~ sur des cartes à beaucoup
trop grande échelle. Voir J. Vielliard sur
le livre des pèlerins de St Jacques).